



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
12 juillet 2002
Français
Original: espagnol

Deuxième session ordinaire de 2002

New York, 23-27 septembre 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

PNUD

**Deuxième cadre de coopération avec le Nicaragua
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-4	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	5-15	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	16-22	3
III. Stratégie et domaines thématiques proposés	23-37	4
A. Gouvernement démocratique	26-29	4
B. Environnement et énergie	30-33	5
C. Développement économique durable	34-37	5
IV. Modalités de gestion	38-42	6
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Nicaragua (2002-2006)		8



Introduction

1. Le Gouvernement nicaraguayen a défini les objectifs prioritaires suivants : réduction de la pauvreté et amélioration de la compétitivité du système économique; renforcement des institutions démocratiques et gestion rationnelle des affaires publiques; accès à la justice, lutte contre la corruption et participation accrue des citoyens.

2. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), dont les principes sont acceptés par le Nicaragua, le Gouvernement a élaboré une Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté, qui constitue un cadre de référence pour la définition des priorités en matière de coopération internationale.

3. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) élaboré en 2001 sert de référence pour l'action du PNUD au cours de la période 2002-2006, qui verra le renforcement des alliances stratégiques avec les autres organismes de développement présents au Nicaragua, en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de l'action en faveur du développement humain, en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs fixés et au respect des engagements pris par le Nicaragua lors du Sommet du Millénaire.

4. La stratégie du PNUD accorde une importance particulière au renforcement des capacités nationales aux niveaux institutionnel, individuel et social, en encourageant le développement humain, de manière globale et conformément aux priorités nationales.

I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

5. L'économie nicaraguayenne repose essentiellement sur l'agriculture. Bien que, pendant de nombreuses années, la croissance du secteur agricole ait beaucoup contribué à la création de richesse et d'emplois, depuis plusieurs dizaines d'années un ensemble de facteurs internes et externes ont entraîné le déclin et la stagnation de l'agriculture. Les pertes de revenu qui en ont résulté ont provoqué une nette augmentation de la pauvreté. Selon les estimations les

plus récentes, 48 % de la population vit en situation de pauvreté, tandis que 19 % vit dans des conditions d'extrême pauvreté. Les zones rurales, qui abritent environ 70 % des pauvres, sont très fortement touchées par la pauvreté.

6. Le déclin de l'environnement et la vulnérabilité accrue qui en découle font partie intégrante du problème de la pauvreté. L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles dans les zones rurales s'accompagne de problèmes liés aux obstacles qui entravent l'accès à la propriété foncière et au manque d'infrastructures productive, sociale, d'emprunt et éducative, autant de facteurs qui placent la population rurale dans une situation défavorable et précaire.

7. Le pays est très vulnérable aux catastrophes naturelles de grande ampleur telles que le cyclone Mitch de 1998, qui a eu de lourdes conséquences pour l'économie et l'infrastructure productive du pays.

8. La faiblesse des revenus issus de la rémunération du travail et le manque de dynamisme de l'économie ont provoqué une nette augmentation de l'émigration, notamment vers le Costa Rica. Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont devenus des sources de revenus complémentaires pour les familles. Cependant, on n'a pas encore évalué les effets de ces mouvements de population, notamment l'éclatement de la cellule familiale et l'abandon d'enfants.

9. Les mesures visant à améliorer la répartition des revenus par l'intermédiaire de programmes d'appui aux groupes les plus vulnérables n'ont pas encore eu d'effets notoires. En 2001, 10 % de la population la plus riche détenait 46 % de l'ensemble des revenus, tandis que les plus pauvres, soit 20 % de la population, ne représentaient que 3,6 % de l'ensemble des revenus.

10. Depuis la période de récession qui a suivi les conflits des années 80, l'économie nicaraguayenne est parvenue, à partir de 1994, à retrouver la croissance, qui a atteint un taux annuel moyen de 4 % jusqu'en 2000. Néanmoins, cette relative stabilité économique et financière demeure fragile, principalement en raison du déficit fiscal et du déficit de la balance des paiements par rapport au PIB. Parmi les autres problèmes financiers rencontrés au cours de ces dernières années, on retiendra le niveau élevé d'endettement interne du Gouvernement, dette qui n'est pas couverte par l'Initiative PPTE.

11. L'instabilité des indicateurs macroéconomiques (Banque centrale du Nicaragua) a entravé l'exécution des programmes appuyés par le Fonds monétaire international (FMI). Le dernier programme d'ajustement structurel a été suspendu en 2000, tandis qu'un programme de surveillance a été exécuté en 2001. Le Gouvernement négocie actuellement avec le FMI un nouvel accord portant sur la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour les trois années à venir. Ceci a retardé l'aboutissement des négociations sur l'Initiative PPTE, qui établit que l'élaboration d'un programme économique conforme aux critères du FMI est un préalable à la réduction de la dette externe. Il est, en outre, indispensable d'assurer le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne l'instauration des objectifs et des indicateurs de succès relatifs à la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Après avoir élaboré les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP), le FMI et la Banque mondiale doivent approuver le document relatif à la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE, qui prévoit un allègement substantiel de la dette externe du Nicaragua pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

12. En matière de gouvernance, le pays a réalisé des progrès considérables. On a renforcé les espaces et les procédures de dialogue, qui sont le fondement d'une démocratie plus participative. Le rôle joué par le Conseil national de planification économique (CNPE), espace de dialogue entre la société civile et le Gouvernement sur les politiques publiques, a facilité l'élaboration de mesures clefs comme la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté et le budget général de la République, la définition d'une politique à long terme pour la nation, la politique nationale en matière d'environnement et d'autres mesures et propositions de loi à caractère stratégique.

13. Au cours de ces dernières années, la qualité des services de l'administration judiciaire s'est améliorée. Néanmoins, d'importants obstacles entravent encore l'accès au système judiciaire et des retards de procédure demeurent, principalement pour les personnes démunies. Le sentiment général de manque d'indépendance entre les différents pouvoirs rend difficile la consolidation de l'état de droit.

14. En matière de transparence et de responsabilité financière, des initiatives ont été prises en faveur du

renforcement des capacités institutionnelles, mais un nouvel élan doit être donné, notamment dans le cadre de la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté, afin d'améliorer la gestion des ressources et de renforcer la participation active des acteurs sociaux, notamment les populations pauvres. Le Gouvernement a joué un rôle important dans la lutte contre la corruption, en engageant des procédures judiciaires, y compris dans des affaires ayant des enjeux financiers et politiques importants. Il a également établi des mécanismes institutionnels visant à favoriser la transparence du secteur public.

15. Selon le Rapport sur le développement humain du Nicaragua en 2000, on déplore encore de graves inégalités en matière d'accès aux services et aux débouchés. Il faut absolument éliminer les inégalités fondées sur des motifs socioéconomiques, l'âge, le sexe ou l'ethnie, tout comme les disparités territoriales entre les régions de l'Atlantique (du Centre et du Nord), du Pacifique et de la capitale, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de services sociaux de base.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

16. Le programme du PNUD au Nicaragua a été examiné en octobre 2001. L'équipe d'évaluation a signalé d'importants progrès en ce qui concerne les trois domaines techniques définis dans le cadre de résultats stratégiques.

17. En matière de gestion démocratique des affaires publiques, le PNUD joue un rôle essentiel dans la création d'espaces de dialogue politique et dans le renforcement de l'administration judiciaire, en favorisant l'accès des citoyens à la justice, ainsi que l'amélioration de la qualité des services. Il contribue également beaucoup au renforcement du CNPE, en tant que mécanisme de participation de la société civile et de dialogue avec le Gouvernement sur les politiques publiques. D'importants progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la prise en compte de la notion de développement humain durable, l'appui de la création du Système national de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles, ainsi que le renforcement des capacités de gestion des risques au niveau local.

18. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, une consultation élargie a favorisé l'élaboration de la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté. On a créé des systèmes d'information et des indicateurs de développement, sur lesquels s'appuiera la Stratégie. Le premier Rapport sur le développement humain du Nicaragua a été publié en 2000. Pour ce qui est des aspects productifs, le PNUD a appuyé l'action du Gouvernement en faveur du développement des petites et moyennes entreprises et du renforcement de la capacité d'emprunt. L'investissement et l'exportation ont été encouragés par l'intermédiaire du Centre des exportations et de l'investissement et on a instauré, en collaboration avec le Ministère du développement, le Programme de transformation productive.

19. S'agissant de l'environnement, le PNUD a aidé le pays à développer ses capacités en matière de gestion de l'environnement; à respecter ses engagements internationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; ainsi qu'à élaborer des instruments de contrôle et de suivi de la politique environnementale. Au cours du cycle examiné, deux importants projets de développement durable ont été exécutés dans la Région autonome de l'Atlantique Sud et dans deux municipalités du département de Chinandega (municipalités vertes). Le PNUD coordonne le projet régional intitulé « Couloir biologique méso-américain », qui assure le lien entre les initiatives régionales et locales de huit pays d'Amérique centrale.

20. Parmi les principaux enseignements tirés de la coopération passée, on retiendra la reconnaissance de la nécessité de contribuer aux politiques publiques et d'assurer la cohérence et la rationalisation du programme en ce qui concerne les domaines thématiques convenus, au lieu d'exécuter les projets indépendamment. Grâce à sa réputation de transparence et de neutralité, le PNUD a facilité la coopération internationale et a appuyé divers processus de dialogue politique, émanant du Gouvernement ou de la société civile, tels que le Dialogue national.

21. En outre, le fait d'orienter l'action sur les résultats a permis de définir avec plus de précision les domaines prioritaires et d'harmoniser les objectifs institutionnels établis par le Conseil d'administration et par l'Administrateur.

22. Le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) permettent d'assurer la coordination efficace de l'activité du système des Nations Unies. Au cours du présent cycle, on tentera de placer ces instruments dans des conditions opérationnelles et d'élaborer des programmes communs.

III. Stratégie et domaines thématiques proposés

23. Les principaux éléments du présent cadre de coopération (2002-2006) sont les priorités du Gouvernement national, la réalisation des engagements internationaux, les domaines d'action définis dans le Plan-cadre et les objectifs institutionnels établis par le PNUD au niveau mondial.

24. Conformément aux objectifs mondiaux du PNUD, le présent programme de coopération a pour principal objectif la réduction de la pauvreté, dans le respect des principes du développement humain durable et par l'intermédiaire du renforcement des capacités nationales dans les domaines institutionnel, individuel et social.

25. Trois domaines thématiques ont été définis : a) gestion démocratique des affaires publiques; b) gestion durable de l'environnement; c) développement économique durable. Ces domaines sont intimement liés entre eux et constituent un plan d'action cohérent. En raison des caractéristiques particulières des Régions autonomes de la côte atlantique, un programme interdisciplinaire couvrant ces trois domaines thématiques y sera également exécuté.

A. Gouvernement démocratique

26. Le PNUD contribuera à consolider la démocratie et à renforcer l'état de droit. L'appui qu'il apporte au Gouvernement en tant qu'allié stratégique l'amènera à consolider des alliances avec les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et les institutions et administrations régionales et locales. De même, les liens qu'il a établis avec le Plan national de planification économique lui permettront de favoriser une plus grande participation de la société civile à l'élaboration des politiques du Gouvernement.

27. *Résultats escomptés* : Renforcement des principales institutions de l'État grâce à un appui à la formulation des politiques et au renforcement des capacités nationales.

28. *Indicateurs* : Plans, programmes et stratégies gouvernementales de modernisation des trois pouvoirs de l'État, axés sur le développement humain durable. Rôle prépondérant du Gouvernement dans le fonctionnement des mécanismes destinés à accroître la transparence et l'efficacité de la gestion et de la coordination des entités du secteur public et des activités de coopération externe. Rôle prépondérant du Gouvernement dans l'établissement des priorités en matière de développement. Existence de mécanismes institutionnalisés de débat et de concertation entre le Gouvernement et la société civile.

29. *Produits escomptés* : Les grands organismes de concertation tels que le Conseil national de planification économique et la Commission nationale d'aide à la population déplacée développent leurs moyens techniques dans les domaines de la planification, de l'organisation, du leadership, de l'obtention de résultats et de la concertation afin de formuler leurs politiques. Les secteurs influant sur l'opinion publique renforcent leurs capacités d'analyse et adoptent une démarche positive en menant des débats constructifs au sein de la société. On renforce les capacités de la classe politique. Au sein du pouvoir exécutif, on renforce les mécanismes institutionnels destinés à canaliser les ressources publiques et la coopération internationale en fonction des politiques et priorités nationales, sous la houlette de la présidence de la République et avec la participation du Conseil national de la planification économique. On entame une réforme de l'administration publique pour accroître l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources et de la prestation des services publics. On renforce les capacités nationales de négociation et de gestion de nature à favoriser les initiatives d'intégration et à rendre le Nicaragua et la région économiquement concurrentiels à l'échelle internationale. On renforce les capacités nationales de négociation et de gestion de la coopération externe. On applique une stratégie de sécurité en élaborant des instruments d'analyse et en établissant des mécanismes de concertation entre les organismes publics et la société civile. Au sein du pouvoir législatif, des commissions techniques de l'Assemblée nationale chargées d'adapter le cadre juridique du pays sont

mises en place. Au sein du pouvoir judiciaire, on mène un travail de réflexion approfondi sur l'administration de la justice, en ce qui concerne notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire, le système d'élection des juges et des magistrats et la formation des juges et des avocats, afin de contribuer à l'élaboration d'un plan de développement de l'administration de la justice et de l'infrastructure judiciaire.

B. Environnement et énergie

30. Avec l'aide d'institutions spécialisées de l'ONU, le PNUD veillera à la bonne gestion de l'environnement et du développement énergétique dans le souci d'améliorer les conditions de vie et la sécurité des pauvres.

31. *Résultats escomptés* : Accroissement de l'énergie fournie aux populations rurales et promotion des sources d'énergie renouvelables.

32. *Indicateurs* : Projets pilotes susceptibles d'être reproduits, orientés dans une perspective multisectorielle en ce qui concerne la fourniture de services énergétiques durables.

33. *Produits escomptés* : Développement des moyens d'action techniques du Gouvernement et de la société civile relativement à l'intégration des grandes lignes de la politique environnementale dans les plans et programmes de développement national, sectoriel et local. Validation d'expériences novatrices de conservation et d'utilisation durable d'écosystèmes d'importance mondiale et locale, avec l'aide du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Projets d'investissements conjoints avec le secteur privé en faveur de la remise en état et de l'aménagement des écosystèmes et forêts menacés et de ceux qui ont un potentiel élevé de ressources. Développement des capacités nationales et locales nécessaires pour enrayer la désertification et atténuer les effets de la sécheresse dans certaines zones critiques à l'aide d'expériences pilotes. Renforcement des capacités locales de gestion des risques et d'atténuation de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

C. Développement économique durable

34. Le PNUD contribuera au développement économique durable du pays en renforçant le débat

national sur les politiques de développement économique, la réduction de la pauvreté et les initiatives propres à faciliter l'accès des pauvres aux ressources productives. Il aidera par ailleurs les secteurs public et privé à mieux s'organiser pour développer la participation à la gestion du développement et mettre au point une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté, qui élargisse l'accès aux instruments économiques.

35. *Résultats escomptés* : Application, sur la côte Atlantique, d'un cadre global d'action multisectoriel axé sur le développement humain durable et la participation active. Renforcement des capacités gouvernementales et non gouvernementales d'évaluation, de suivi et d'analyse des indicateurs de pauvreté.

36. *Indicateurs* : Estimations de la pauvreté, notamment financière, à l'échelle nationale, mises à jour périodiquement et ventilées, permettant de repérer les lacunes en matière d'équité et de suivre la situation à cet égard. Mécanismes opérationnels efficaces de participation et de coordination relativement à l'application et au suivi de la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté et des instruments de programmation du développement aux niveaux national, départemental et municipal. Plans de développement régional et local envisagés dans une optique participative et intégrée, qui portent notamment sur les problèmes sexospécifiques, la gestion des risques, les établissements humains, l'aménagement de l'environnement et la réduction de la pauvreté.

37. *Produits escomptés* : Création d'organismes publics dotés des moyens et technologies nécessaires à l'établissement de statistiques et à la conduite d'études sur le développement humain qui puissent servir de base au débat national sur la situation et l'évolution du pays et à l'élaboration de politiques. Renforcement des capacités dont les institutions régionales, municipales et locales ont besoin pour intégrer une perspective de développement humain durable dans les plans et programmes des municipalités. Renforcement des capacités techniques dont les entités régionales de concertation et de dialogue ont besoin pour favoriser la participation active de la société au développement du pays. Renforcement des capacités de gestion des risques dans les municipalités les plus vulnérables des régions autonomes. Création des conditions voulues pour accroître la productivité en utilisant et en gérant

durablement les ressources naturelles dans les zones prioritaires, renforcer la compétitivité des communautés et des producteurs et élargir leur accès aux marchés. Création de mécanismes nationaux de dialogue et de concertation concernant le développement humain afin de mettre au point les politiques nécessaires pour atteindre dans les délais fixés les objectifs du Millénaire en matière de développement. Renforcement des capacités nationales en termes de participation, d'efficacité et d'appropriation de stratégies durables et équitables d'élimination de la pauvreté à l'aide de systèmes participatifs de suivi et d'évaluation des politiques. Conduite, au niveau des départements, d'expériences pilotes stratégiques et participatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui puissent contribuer à la formulation de politiques gouvernementales axées sur le développement humain durable, comme le veut l'Initiative de lutte contre la pauvreté.

IV. Modalités de gestion

38. On continuera à recourir à la modalité de l'exécution nationale en faisant en sorte que le pays puisse mieux s'approprier les programmes et projets. On n'en continuera pas moins de recourir à la modalité de l'exécution directe et à faire appel aux services d'autres organismes en cas de besoin.

39. Le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement prévoit six thèmes de projets interinstitutionnels dans le cadre de la programmation conjointe : a) amélioration des statistiques de l'état civil; b) appui au programme national d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation, dans une perspective sectorielle; c) décentralisation des bureaux des organismes des Nations Unies; d) rencontre internationale sur la coopération externe au Nicaragua; e) Groupe consultatif de la société civile; f) programme de développement intégral des zones rurales prioritaires.

40. La décentralisation des bureaux des organismes des Nations Unies a beaucoup progressé. Un premier bureau est d'ores et déjà ouvert dans la ville de León. En 2002, un bureau décentralisé s'ouvrira à Bluefields et un autre dans le nord du pays.

41. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD lancera une vaste campagne de mobilisation de ressources auprès des institutions financières

multilatérales et bilatérales, dans le cadre de laquelle il encouragera des alliances stratégiques et jouera un rôle de catalyseur en ce qui concerne certains programmes de grande envergure. Les alliances stratégiques porteront sur diverses questions, dont la justice, la sécurité, l'accroissement de la productivité, le VIH/sida, la santé et l'environnement. Parallèlement, un effort sera fait pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé et inciter celui-ci à investir pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté.

42. Grâce à une meilleure coordination des activités de coopération externe au Ministère des relations extérieures, on harmonisera les ressources nationales et la coopération devant servir à appliquer la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté et d'autres instruments de programmation du développement. On promouvra l'intégration des programmes de coopération dans les programmes nationaux, qui définiront des priorités et établiront des critères de suivi et d'évaluation.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Nicaragua (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montants (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
Ressources de base du PNUD		
Estimation du solde disponible	783	
Objectif concernant l'allocation des ressources prélevées sur les ressources de base (partie 1.1.1)	6 453	
Objectif concernant l'allocation des ressources prélevées sur les ressources de base (partie 1.1.2)	0 à 66,7 % de la partie 1.1.1	Cette fourchette n'est indiquée qu'à des fins de planification initiale. L'affectation effective des ressources dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute augmentation de la fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
Objectifs concernant l'allocation des ressources prélevées sur les ressources de base (partie 1.1.3)	500	
Total partiel	7 736	
Ressources autres que les ressources de base		
Participation du Gouvernement aux coûts	10 000	
Participation de tiers aux coûts	45 000	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres sources de financement	18 000	
Total partiel	73 000	
Total	80 736	